

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale**

L'an **deux mil vingt et un**, le 23 septembre à 17 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Pont de Chéruy s'est réuni, à huis clos, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Président.

Etaient présents : MM. Franck **BRON**, Daniel **POIRIE**, Mmes Eugénie **GRAND**, Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, Monique **RAVOUNA** M. Jean-Paul **BROUTIER**, Mme Rita **TOSCANO**.

Procuration : Mme Christiane **ANDREU** (pouvoir à M. Daniel **POIRIE**).

Absentes : Mmes Caroline **FERRAND**, Lyliane **BAUER**, Magalie **BLACHE**.

Assistait en outre à cette réunion : M. Jean-Pierre **ROUANE**, Directeur Général des Services.

Objet : COLIS ET GOUTER DE NOËL 2021 - ORGANISATION

Exposé du Président.

Par délibération du 9 mars 2021, nous avons défini les modalités d'attribution des colis de Noël, à savoir :

- Avoir 70 ans dans l'année de distribution.
- Habiter sur la commune au 1^{er} janvier de l'année de distribution.
- Etre présent sur la commune au 31 octobre de l'année de distribution.
- S'inscrire au Pôle Social sur présentation d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile.
- Ne pas être décédé au 31 octobre de l'année de distribution.

En ce qui concerne la composition des colis, il a été décidé de privilégier les produits locaux et le commerce de proximité, ce qui implique une nouvelle procédure pour la fourniture des colis de Noël.

Après réflexion, nous vous proposons de maintenir les modalités de distribution des colis de Noël et de réserver la salle Roger PLANET pour ce faire. Un courrier sera envoyé aux ayants-droits pour les informer de cette procédure.

Par ailleurs et compte tenu des incertitudes liées à la crise du COVID 19, nous vous proposons de ne pas maintenir en 2022 le traditionnel repas de l'Ascension. Dans l'hypothèse où la crise sanitaire disparaîtrait, cette décision pourra être annulée.

Le Conseil d'Administration est appelé à statuer.

Décision

Le Conseil d'Administration, après en avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

☞ Maintien des modalités de distribution des colis de Noël 2021 tel qu'auparavant.

☞ Dit que cette distribution aura lieu à la salle Roger PLANET.

☞ Annule le repas de l'Ascension 2022, sauf si les conditions sanitaires liées à l'épidémie de COVID.19 permettaient la tenue de celui-ci.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 27 septembre 2021
Le Président,

